

VELCAN HOLDINGS

Société anonyme de droit luxembourgeois
Au capital de 6.281.967 euros
Siège social : 11 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 145006
(la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE NOTARIEE DU 8 AOUT 2019 SUR LA RESOLUTION PROPOSEE

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la « Loi ») et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée le 28 juin 2019 afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels 2018 ainsi que la proposition de réduction du capital social.

Compte tenu du fait que le quorum requis par la Loi, de 50% au moins du capital de la Société (devant être présent ou représenté sur première convocation pour qu'une Assemblée Générale Extraordinaire puisse valablement délibérer), n'a pas été atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire notariée convoquée pour le 28 juin 2019 dernier n'a pas été en mesure de statuer sur la proposition de réduction du capital qui était proposée. Conformément aux dispositions légales, nous avons donc procédé à une seconde convocation de ladite l'Assemblée Générale Extraordinaire notariée, portant sur le même ordre du jour que l'Assemblée Générale Extraordinaire notariée qui avait été convoquée pour le 28 juin 2019.

Le projet de nouvelle rédaction des statuts a été mis en ligne sur le site de la Société et le texte de la résolution proposée figure en annexe du présent rapport.

1- Propositions à l'Assemblée Générale Extraordinaire Notariée

Réduction du capital social à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-dix-sept mille dix-neuf euros (EUR 197.019) par annulation de cent quatre-vingt-dix-sept mille dix-neuf (197.019) actions auto-détenues acquises sous condition suspensive de leur annulation par réduction du capital souscrit d'un montant correspondant, pour le porter de son montant actuel de six millions deux cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante-sept euros (EUR 6.281.967) à un montant de six millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 6.084.948) représenté par six millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante-huit (6.084.948) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et modification correspondante de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts ;

Le Conseil vous propose d'annuler cent quatre-vingt-dix-sept mille dix-neuf (197.019) actions auto-détenues de la Société. Ces actions sont actuellement auto-détenues par la filiale Velcan Energy Mauritius Limited et seraient acquises directement par la Société dans le but exclusif de leur annulation, comme expliqué au paragraphe 3 du présent rapport.

Conformément aux règles comptables elles viennent en déduction des fonds propres consolidés pour le montant de leur prix d'acquisition historique, et les gains potentiels non réalisés ne sont pas pris en compte dans les résultats du Groupe.

Au 31 décembre 2018 les fonds propres par action existante dans les comptes statutaires de la Société s'élèvent à dix-neuf euros et quarante-quatre cents (EUR 19.44). Suite à la réduction de capital par annulation de cent quatre-vingt-dix-sept mille dix-neuf (197.019) actions, les fonds propres par action s'élèveraient à dix-neuf euros et quatre-vingt-un cents (EUR 19.81). Compte tenu des volumes et cours du titre depuis les deux (2) dernières années, le Conseil vous propose cette réduction de capital.

La différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale s'imputera sur les primes et réserves disponibles. Le prix de rachat sera fixé selon le cours de clôture boursier de ce jour.

Une fois ces actions annulées, la Société détiendra toujours cent soixante-dix-sept mille cinquante (177.050) actions auto-détenues (en dehors des programmes de rachat en cours), qui ont vocation à être utilisées dans le cadre des attributions d'actions gratuites et des conversions de bons de souscription d'actions.

2- Pouvoirs

Le Conseil vous propose de donner tous pouvoirs au porteur du procès-verbal de l'Assemblée afin de procéder à toutes les formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée.

* * *

Il est de l'avis du Conseil d'Administration de votre Société que ce projet de résolution est conforme aux intérêts de la Société et contribue au développement du groupe VELCAN HOLDINGS.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter la décision qui vous sera présentée.

Pour le Conseil d'Administration



Monsieur Philippe Pedrini,
Président du Conseil d'Administration